

2. Ainsi énergiquement décidé au début, il faut encore que l'enfant soit soutenu au cours des vacances. " Il serait bon que chaque confesseur engageât ses pénitents à lui écrire une ou deux fois pour lui rendre compte de leur assiduité à s'approcher de la sainte Table. Sans doute, ce n'est point là un moyen infaillible d'empêcher plus d'une infidélité de se produire, étant donné les nombreuses occasions et les causes de relâchement, même au sein des familles les plus chrétiennes, durant le temps des vacances. Du moins, cela pourra être pour plusieurs enfants un stimulant salutaire, et pour les directeurs spirituels une occasion de rappeler à l'ordre les négligents (1)."

Ce moyen, nous le savons, a produit de beaux résultats là où il a été appliqué. Dans un collège, l'aumônier avant remis, à la veille des vacances, un feuillet portant l'indication des jours et des dates jusqu'à la rentrée, avec cette suscription :

*Communions de vacances offertes à Notre-Seigneur en hommage de reconnaissance et de fidélité.*

Dans une case libre en regard de chaque date, une croix marquée par l'élève indiquait les jours où il avait fait la communion. Il y eut quelques déceptions, l'aumônier l'avait prévu ; mais que de communions faites grâce à cette feuille de rappel, et qui, sans elle, eussent été omises ! Le zèle rend ingénieux et pour atteindre un résultat aussi important recourt à toutes les industries.

3. Mais l'enfant n'est pas seul ! Que de parents, encore victimes de l'ignorance et des préjugés, mettent obstacle à la piété de leurs enfants et compromettent sans le vouloir les intérêts de leur âme ! Un tract a été composé à leur intention (2). Quoi de plus facile que de le faire remettre aux parents par les enfants, afin que, mieux éclairés, ils facilitent la réalisation des vœux de l'Eglise. Le plus souvent, si le jeune communiant montre quelque ardeur dans son désir, il saura bien décider ses parents à lui laisser toute liberté à cet égard.

4. Il faut tout dire. Si cela est moins à craindre que jadis, il pourrait se faire pourtant qu'un prêtre de paroisse, moins familiarisé avec la psychologie enfantine et avec la pratique des instructions pontificales dans les maisons d'éducation, ne favorise pas comme il le faudrait la piété de jeunes paroissiens qui se distinguent si grandement des autres. Des directeurs zélés se sont préoccupés d'enlever tout obstacle de ce côté, d'obtenir même une

(1) Lambert, *Le Régime sauveur*, p. 382.

(2) *Aux parents chrétiens : La communion fréquente des enfants.* 20 pages in-18, Tournai, Casterman. Ce tract est de ceux qui ont valu à l'auteur une approbation pontificale.